



## En fin de procédure de divorce, mon avocat ne répond pas

Par **pianou3**, le **18/04/2011** à **07:47**

Bonjour,

En instance de divorce depuis 3 ans, j'ai assigné en avril 2010. Depuis, audiences de mise en état et échange de conclusions. En novembre, devant l'indisponibilité de mon avocat, c'est moi qui ai rédigé le projet de conclusions! Je me suis aperçue qu'il avait oublié un point très important dans les conclusions définitives. Si bien que la partie adverse ne s'est pas gênée pour en tirer profit. Le récapitulatif de mes conclusions devait être déposé pour le 5 avril 2011. Mais comme nous avons exigé par lettre officielle, la communication du bilan 2010 de mon ex-, et que ce dernier ne l'a pas transmis, mon avocat s'est contenté de faire un rapport d'incident. J'ai cherché à le joindre pour savoir quelle stratégie adopter dans mes conclusions, mais sans réponse de sa part... je n'ai rien rédigé. Du coup, je suppose qu'il n'a pas conclu à l'audience du 5 avril. J'ai depuis reçu un courrier de sa part, m'informant que l'audience était reportée au 10 mai pour "clôture impérative". Je ne demande pas mieux! mais toujours impossible de le joindre, et d'asseoir une stratégie. J'appelle tous les 2 jours, on m'assure qu'il va me rappeler, j'envoie des mails... sans réponse! Que dois-je faire? Il est de toute façon trop tard pour changer de conseiller. Puis-je saisir le bâtonnier?